

**EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE PRET, SIGNE LE 26 AVRIL 2024 A LOME ENTRE
LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE
FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'URGENCE
DE PRODUCTION D'ENGRAIS MINERAUX (PUPE)**

INTRODUCTION

Dans le cadre de la modernisation du secteur agricole, l'Etat Burkinabè a réaffirmé avec l'accompagnement de ses partenaires sa volonté d'accroître, de diversifier et d'intensifier la production agricole en vue de réaliser une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. Pour atteindre cet objectif, la disponibilité et l'accessibilité des intrants de qualité (engrais et semences) ainsi que l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur intrants constituent des défis majeurs à relever. En effet, face aux effets de changements climatiques et à la dégradation accélérée des terres agricoles l'utilisation des semences de variétés améliorées et des fertilisants notamment les engrais, constitue une priorité au regard de leur contribution substantielle à la productivité agricole. Pour pallier le besoin en fertilisants, le Gouvernement a décidé de la construction d'une usine de mélange d'engrais à Koupéla dont la gestion a été confiée à la Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB). Afin d'atteindre ses objectifs, la SEPB a, sous le leadership du Ministère en charge de l'Agriculture entrepris de mettre en place le présent projet dénommé projet d'urgence de production d'engrais minéraux (PUPE) qui va contribuer à la réduction de la facture d'engrais de l'Etat, à rendre disponible les engrais sur l'ensemble du territoire national à des prix accessibles pour le monde agricole et permettre aux personnes vulnérables, notamment les déplacés internes et disponibiliser les intrants pour la production agricole. La production locale d'engrais présente plus d'avantages que son importation notamment sur le prix de vente actuelle qui est plus bas comparativement à l'engrais importé, l'assurance de qualité avant sa mise à disposition aux producteurs et la création de chaînes de valeur autour du produit particulièrement les emplois directs et indirects au profit des communautés constituent également des atouts pour la production locale. Ce projet qui contribue à la réalisation de la souveraineté alimentaire, s'insère dans le cadre de l'opérationnalisation de l'offensive agropastorale et halieutique. Son financement est assuré par la Banque ouest africaine de développement (BOAD). En effet, pour venir en appui aux pays de l'UEMOA dans la gestion des conséquences de ces crises, le Conseil d'Administration de la BOAD a approuvé le 20 septembre 2022, le programme d'urgence à impacts rapides dénommé « Programme SONG-TAABA 2022-2024 », d'un montant global de 200 milliards de FCFA à répartir équitablement entre les huit (08) Etats membres, soit 25 milliards de FCFA par Etat. Ce programme vise notamment à contribuer à apporter une réponse à cette situation d'urgence en cohérence avec les Plans nationaux ou régionaux de réponses aux crises.

Ainsi, le Gouvernement du Burkina Faso propose d'imputer le présent projet sur le Programme SONGTAABA 2022-2024. A cet effet, la requête de financement du projet a été soumise à la Banque par lettre n°2023-03354/ MEFP/SG/DGCOOP/ DCM/SC/IMAF du 17 novembre 2023 du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective.

I. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif global du projet est de contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Il s'agit de façon spécifique (i) d'améliorer la productivité et la production agricoles et (ii) de contribuer à faciliter l'accès aux engrais de qualité, en quantité et à des prix compétitifs.

II. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie essentiellement par la nécessité de disponibiliser et de rendre accessible les besoins des petits producteurs agricoles en termes d'intrants agricoles notamment l'engrais, à travers la construction d'une usine de production d'engrais à Koupéla.

III. DESCRIPTION DU PROJET

1. COMPOSANTES DU PROJET

Le PUPE-BF comprend trois (03) composantes : (i) Acquisition de matières premières pour la production d'engrais ; (ii) Renforcement des capacités logistiques de la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB) et (iii) Suivi et contrôle de la mise en œuvre.

2. RESULTATS ATTENDUS

La mise en œuvre du PUPE-BF permettra d'atteindre les résultats majeurs suivants : (i) 29 000 tonnes d'engrais NPK sont produits, (ii) 02 magasins de 5 000 tonnes chacun sont construits et équipés, (iii) 01 chariot élévateur est acquis, (iv) 01 pelle chargeuse est acquise, (v) 01 pont bascule est construit, (vi) 02 camions remorques de 20 et 50 tonnes sont acquis.

IV. COÛT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU PRÊT

Le coût global du PUPE-BF est estimé à 15 069 015 490 F CFA dont 1 049 785 490 au titre de la contrepartie non décaissable de l'Etat, 19 230 000 F CFA au titre de la contribution de la Société d'exploitation des phosphates du Burkina et 14 000 000 000 F CFA sous forme de prêt de la BOAD.

Le tableau suivant résume les coûts par composante par source de financement en F CFA.

Sources de financement	Financement par composante			Total par partenaire	Proportion
	Composante 1	Composante 2	Composante 3		
SEPB	0	0	19 230 000	19 230 000	0,13%
État	646 057 980	368 436 830	35 290 680	1 049 785 490	6,97%
BOAD	11 971 059 290	1 790 889 860	238 050 850	14 000 000 000	92,91%
TOTAL	12 617 117 270	2 159 326 690	292 571 530	15 069 015 490	100,00%

Le présent dossier de ratification concerne le prêt de la BOAD dont les caractéristiques sont ci-dessous présentées :

Montant du prêt	14 000 000 000 de FCFA
Date de signature de l'accord	26 avril 2024
Date d'entrée en vigueur	05 septembre 2024
Maturité du prêt	10 ans
Différé du prêt	03 ans
Date de clôture	04 septembre 2025
Taux d'intérêt	2,60% l'an
Durée du projet	04 ans

V. LES INDICATEURS DE RENTABILITE ECONOMIQUE ET FINANCIERES

Il ressort de l'Analyse Coût Bénéfice (ACB) que le PUPE-BF, avec son coût total de 15 069 015 490 F CFA permet de générer sur une période de 10 ans (dont neuf ans après la clôture du projet) une valeur additionnelle nette financière (VAN) de 4, 665 milliards de F CFA, actualisé à 10%, et enregistre un taux de rentabilité interne (TRI) de 37,004%, un ratio bénéfice coût de 1,87 et une durée de récupération du capital compris entre 5 et 6 ans après le début du projet. Un projet est jugé viable financièrement quand la VAN est positive, le TRI est supérieur au coût d'opportunité du capital et que le ratio bénéfice coût (RBC) excède l'unité.

VI. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET

Le projet vise à soutenir un certain nombre de composantes, qui généreront des impacts environnementaux et sociaux. Au regard de ces risques et impacts négatifs environnementaux et sociaux, les mesures d'atténuation de ce projet sont : (i) le reboisement compensatoire ; (iii) la réalisation d'une évaluation environnementale et sociale pour les constructions de bâtiments ; (iv) la mise en place d'un plan d'urgence en cas d'accident ou de sinistre et la formation régulière du personnel pour la mise en œuvre dudit plan ; (v) la mise en place d'une aire de stationnement pour les véhicules et les engins à deux roues fréquentant le site ; (vi) la réalisation des visites médicales régulières au profit du personnel sur le site de l'usine et (vii) la réalisation des séances de sensibilisation des agents sur la sécurité au travail. Sur la base de la législation nationale, le projet devrait veiller à l'application rigoureuse du Plan de gestion environnemental et social (PGES).

CONCLUSION

Le PUPE-BF se veut un outil d'opérationnalisation du PA-SD et de l'offensive agropastorale et halieutique (2023-2025). Il découle de la volonté nationale de réaliser la souveraineté alimentaire.

Sa mise en œuvre permettra d'améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers l'amélioration durable de la productivité agricole.

Au regard des résultats attendus du projet et des dispositions convenues dans l'accord, le projet est techniquement réalisable et présente une rentabilité économique viable et durable.

**Le Ministre de l'Économie, des
Finances et de la Prospective**


Aboubakar NACANABO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

